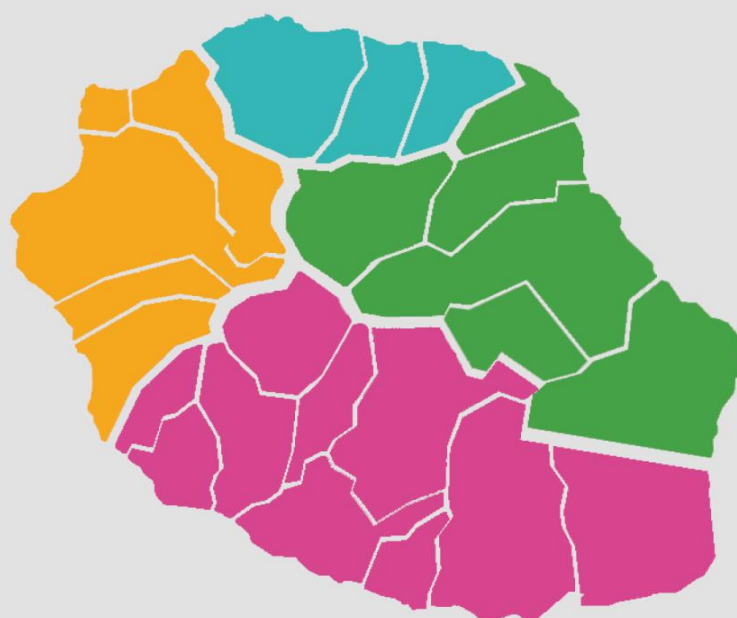




# CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE D'EMPLOI

Est



**Bassin**  
**Région**  
**Sources et définitions**

# Demandeurs d'emploi fin de mois en Septembre 2024

Bassin : Est

Demandeurs d'emploi	Catégorie A	Catégories ABC	Toutes catégories
<b>Nombre de demandeurs d'emploi</b>	<b>16 840</b>	<b>21 310</b>	<b>23 960</b>
Poids du bassin	15%	14%	14%
<b>Sexe</b>	100%	100%	100%
Hommes	51%	50%	50%
Femmes	49%	50%	50%
<b>Age</b>	100%	100%	100%
Moins de 25 ans	17%	17%	17%
25 à 49 ans	55%	56%	56%
50 ans ou plus	28%	27%	27%
<b>Niveau de formation</b>	100%	100%	100%
Aucun diplôme qualifiant	26%	24%	24%
CAP / BEP	38%	37%	37%
BAC	23%	24%	25%
BAC+2 ou plus	13%	14%	14%
<b>Reconnu travailleur handicapé</b>	6%	5%	5%
<b>Droit payable au RSA</b>	40%	35%	33%
<b>Prime d'activité</b>	9%	16%	18%
<b>Nombre de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville*</b>	<b>3 900</b>	<b>4 780</b>	<b>5 280</b>
<b>% de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville</b>	<b>23%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>

Demandeurs d'emploi en catégories ABC	
<b>Ancienneté d'inscription</b>	100%
Moins d'un an	50%
1 an à 2 ans	21%
Plus de 2 ans	28%
<b>Domaine professionnel du métier recherché</b>	
Aide à la vie quotidienne	12%
Espaces naturels et espaces verts	9%
Secrétariat et assistance	9%
Nettoyage et propreté industriels	8%
Grande distribution	6%
Total de ces 5 domaines	43%
<b>Allocataires fin de mois</b>	
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>9 180</b>
dont Allocation d'aide Retour à l'Emploi (ARE)	6 570
dont Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	1 990
<b>Part par tranche d'âge</b>	100%
Moins de 25 ans	17%
25 à 49 ans	55%
50 ans ou plus	28%
<b>Répartition des bénéficiaires selon le montant moyen de l'allocation</b>	100%
Inférieur à 500€	6%
De 500 à 1000€	77%
Supérieur à 1000€	17%
<b>Nombre de reprises d'emploi sur 12 mois</b>	<b>5 980</b>
<b>Part des demandeurs d'emploi</b>	
en contrat aidé	4%
en formation	4%
en création d'entreprise	< 1%

**Évolution annuelle  
Cat. ABC  
+2,1%**

\*6 quartiers prioritaires sont comptabilisés sur ce territoire.

En raison des arrondis, le total des colonnes peut ne pas être strictement égal à 100%.

# Demandeurs d'emploi fin de mois en Septembre 2024

Réunion

Demandeurs d'emploi	Catégorie A	Catégories ABC	Toutes catégories
<b>Nombre de demandeurs d'emploi</b>	<b>115 520</b>	<b>155 290</b>	<b>175 700</b>
<b>Sexe</b>	100%	100%	100%
Hommes	49%	48%	48%
Femmes	51%	52%	52%
<b>Age</b>	100%	100%	100%
Moins de 25 ans	15%	15%	15%
25 à 49 ans	54%	56%	56%
50 ans ou plus	31%	30%	29%
<b>Niveau de formation</b>	100%	100%	100%
Aucun diplôme qualifiant	28%	26%	25%
CAP / BEP	35%	34%	34%
BAC	22%	22%	23%
BAC+2 ou plus	15%	18%	18%
<b>Reconnu travailleur handicapé</b>	6%	5%	5%
<b>Droit payable au RSA</b>	38%	32%	30%
<b>Prime d'activité</b>	9%	16%	18%
<b>Nombre de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville*</b>	<b>26 770</b>	<b>34 580</b>	<b>38 720</b>
<b>% de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville</b>	<b>23%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>

## Demandeurs d'emploi en catégories ABC

<b>Ancienneté d'inscription</b>	100%
Moins d'un an	49%
1 an à 2 ans	20%
Plus de 2 ans	31%
<b>Domaine professionnel du métier recherché</b>	
Aide à la vie quotidienne	12%
Nettoyage et propreté industriels	8%
Secrétariat et assistance	8%
Espaces naturels et espaces verts	8%
Commerce non alimentaire et de prestations de confort	6%
Total de ces 5 domaines	41%

**Évolution annuelle  
Cat. ABC  
+0,7%**

## Allocataires fin de mois

<b>Total bénéficiaires</b>	<b>69 130</b>
dont Allocation d'aide Retour à l'Emploi (ARE)	49 470
dont Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	14 890
<b>Part par tranche d'âge</b>	100%
Moins de 25 ans	15%
25 à 49 ans	54%
50 ans ou plus	31%
<b>Répartition des bénéficiaires selon le montant moyen de l'allocation</b>	100%
Inférieur à 500€	5%
De 500 à 1000€	74%
Supérieur à 1000€	21%

## Nombre de reprises d'emploi sur 12 mois

**74 360**

## Part des demandeurs d'emploi

en contrat aidé	4%
en formation	4%
en création d'entreprise	< 1%

\*49 quartiers prioritaires sont comptabilisés sur ce territoire.

En raison des arrondis, le total des colonnes peut ne pas être strictement égal à 100%.

# SOURCES ET DEFINITIONS

**Sources** : demandeurs d'emploi fin de mois - France Travail Réunion - Fichier administratif - données brutes

## Définitions

### ➤ Catégories de demandeurs d'emploi :

**Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans aucune activité ;

**Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de moins de 78 heures au cours du mois) ;

**Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;

**Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en stage, en formation,...et sans emploi ;

**Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

### ➤ Indemnisation - allocataires en fin de mois :

**Total des indemnisés** : ils perçoivent une allocation d'Assurance chômage, de Solidarité - Etat, de formation et de préretraite ;

**Dont allocation ARE** : ils perçoivent l'allocation d'aide au retour à l'emploi ; c'est l'allocation principale du régime Assurance chômage ;

**Dont allocation ASS** : ils perçoivent l'allocation de solidarité spécifique ; c'est l'allocation principale du régime de Solidarité-Etat.

➤ **Demandeurs d'emploi en contrat aidé** : demandeurs d'emploi de catégorie E en emploi aidé (emploi d'avenir et CUI-CAE : contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi) et hors contrat professionnel, de qualification et d'apprentissage.

### ➤ Indicateur de retour à l'emploi :

Il mesure le nombre de reprises d'emploi parmi les demandeurs d'emploi en catégories A et B.

Il est calculé à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) d'une durée de plus d'un mois hors fonction publique et emploi familiaux.

Il est complété par les informations issues des fichiers de Pôle emploi : les sorties pour reprise d'emploi déclarées lors de l'actualisation et les demandeurs d'emploi qui travaillent et sont inscrits en catégorie E.

### ➤ Niveaux de formation :

**Aucun diplôme qualifiant** : niveau VI et V bis (sorties en cours de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale) ;

**CAP / BEP** : niveau V (sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première) ;

**BAC** : niveau IV (sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) ou abandons des études supérieures sans diplôme) ;

**BAC+2 ou plus** : niveau III (sorties avec un diplôme de niveau BAC+2), niveau II (sorties avec un diplôme de licence, maîtrise ou master 1) et niveau I (sorties avec un diplôme de master 2, diplôme d'ingénieur, doctorat...).

### ➤ Niveaux de qualification :

**Non qualifié** : manœuvre, ouvrier spécialisé et employé non qualifié ;

**Qualifié (hors technicien, agent de maîtrise et cadre)** : ouvrier qualifié et employé qualifié ;

**Technicien - agent de maîtrise - cadre** : uniquement les qualifiés de type technicien, agent de maîtrise et cadre.

### ➤ Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés :

demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE).

➤ **Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA** : demandeurs d'emploi qui ont perçu le Revenu de Solidarité Active à la fin du mois.

➤ **Demandeur d'emploi en formation** : demandeurs d'emploi en stage de mise à niveau, stage d'accès à l'emploi ou en formation.

➤ La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.

Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Elle remplace au 1er janvier 2016 le Rsa « Activité » et la Prime pour l'emploi et elle est versée par la Caf.